

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue le mardi 13 avril 2021, à 18 heures par visioconférence en raison des consignes gouvernementales visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de Covid-19.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Denis Dion, Chartierville
Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton	Mariane Paré, Dudswell
Bertrand Prévost, Hampden	Johanne Delage, La Patrie
Céline Gagné, Lingwick	Lionel Roy, Newport
Sylvie Dubé, Scotstown	Eugène Gagné, Weedon
Gray Forster, Westbury	

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction
Émile Royer, chargé de projet

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-04-9705

Sur la proposition de Sylvie Dubé, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Projet Route 257
 - 5.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien
 - 5.2 Appel d'offres – travaux de réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon
 - 5.3 Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux
 - 5.4 Enjeu : aqueduc et égout, rue de Ditton à Scotstown
- 6/ Questions diverses
- 7/ Période de questions
- 8/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

- 4/ Période de questions

Aucune question

5/ Invités et membres du personnel

Émile Royer, chargé de projet dans le dossier de la route 257 est présent.

5.1 Projet route 257

5.1.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien

RÉSOLUTION No 2021-04-9706

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la MRC, Dominic Provost agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5.1.2 Appel d'offres – Travaux de réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon

RÉSOLUTION No 2021-04-9707

CONSIDÉRANT QUE les subventions accordés pour la réalisation des travaux de réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les modalités d'application des programmes AIRRL et RIRL, les travaux devront être exécutés avant le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François lance un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon.

ADOPTÉE

5.1.3 Route 257 - Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux

RÉSOLUTION No 2021-04-9708

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour la réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application 2018-2021 des volets RIRL et AIRRL prévoient une période de douze mois pour la réalisation des travaux à partir de la date figurant à la lettre d'annonce du ministre soit le 9 novembre 2020 et que dans le cas de la MRC du Haut-Saint-François, les travaux de la route 257 devraient donc être terminés au plus tard le 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du programme prévoient aussi un mécanisme de prolongation du délai accordé si des contraintes empêchent la pleine réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prolongation doit être accompagnée d'une résolution du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour la section de la route 257 qui traverse la Ville de Scotstown, des travaux d'aqueduc et d'égout doivent être faits et qu'une demande de subvention, sans contredit nécessaire, a été déposée par la Ville de Scotstown;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de réponse possible à cette demande, selon une fonctionnaire de ces programmes, avant 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est impensable que les travaux de réfection de la route 257 entre autres l'asphaltage dans la ville de Scotstown, soient faits en 2021 et que l'année suivante, la route 257 soit excavée pour les travaux essentiels d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU'IL est important que les normes sanitaires soient rigoureusement respectées durant la période des travaux puisque la troisième vague ne fait que commencer et que ça demandera un surplus de temps au niveau de l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux sur la 257, soit une longueur de 39,3 km entre La Patrie et Weedon, qui nécessiteront des détours qui malheureusement à plusieurs endroits devront être remplacés par de la circulation en alternance et que par le fait même, cela occasionnera des délais plus longs pour l'exécution des travaux dans ces secteurs donnés;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable de la conception des plans et devis pour la route 257 ne recommande pas de travaux d'asphaltage tard dans la saison, c'est-à-dire en novembre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François demande une prolongation pour la réalisation des travaux de la route 257 dans le cadre des programmes RIRL et AIRRL jusqu'au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5.1.4 Enjeu : Aqueduc et égout, rue de Ditton à Scotstown

Appui à la ville de Scotstown pour le financement des infrastructures souterraines de la route 257

RÉSOLUTION No 2021-04-9709

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est un axe routier intermunicipal stratégique, branché sur une douane américaine, qui relie des attraits touristiques majeurs, des entreprises, commerces et services, leurs clients et employés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a conclu une entente unique et innovatrice avec les cinq municipalités traversées par la route 257, dans laquelle elle prend en charge la mise à niveau et l'entretien pour les 40 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu la confirmation de deux subventions importantes de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ), jumelées à des mises de fonds importantes des municipalités, pour réaliser la mise à niveau majeure pour un coût total de 14 455 572 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dépose actuellement une demande au MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Soutien, pour assurer l'asphaltage du tronçon actuellement gravelé;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement, la ville de Scotstown travaille actuellement sur un projet de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de la route 257 qui doit être réalisé avant la mise à niveau en surface déjà approuvée;

CONSIDÉRANT QUE les projets de réfection des infrastructures souterraines de la route 257 totalisent 2 151 000 \$ soit 917 000 \$ pour la rue Albert et 1 234 000 \$ pour la rue de Ditton;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes des programmes combinés TECQ et Primeau, la mise de fonds pour la ville de Scotstown totaliserait 512 000 \$, et ce, bien que 90 % des travaux d'égouts pluviaux aient été retirés du projet afin de minimiser les coûts;

CONSIDÉRANT QUE les volets de la mise à niveau concernant le tronçon actuellement gravelé, ainsi que les infrastructures souterraines font partie du dossier complet de mise à niveau et doivent donc être réalisés;

CONSIDÉRANT QU'il serait pour le moins inopportun de réaliser les travaux en surface avant de réaliser ceux souterrains, tout en risquant d'être obligé de rouvrir ultérieurement le nouvel asphaltage fraîchement mis en place;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds de 512 000 \$ de la part de la ville de Scotstown est démesurée pour une municipalité de 498 habitants, un niveau de taxation relativement élevé, un statut de dévitalisation Q5 à l'échelle provinciale et une population avec un revenu moyen très modeste;

CONSIDÉRANT QU'en plus des travaux d'aqueduc et d'égout, la Ville de Scotstown doit assumer un montant de plus de 700 000 \$ qui équivaut à 20 % du coût des travaux de réfection de la route 257 tel que prévu à l'entente intermunicipale intervenue entre la MRC et les cinq municipalités traversées par ladite route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Scotstown, en collaboration avec la MRC et la municipalité du Canton de Hampden, travaillent sur un plan de revitalisation et de développement local qui fonctionne et se poursuivra pour plusieurs années : transfert d'élèves en provenance de Bury, Parc régional, développement d'entreprises notamment Façotek et Charcuterie Scotstown, ceci sans compter que le projet de mise à niveau de la route 257 aura un impact majeur stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pris position en faveur du dossier global de la route 257 lors de rencontres au printemps 2020 et que cela s'est vraiment reflété par des annonces, très appréciées, du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

DE demander au gouvernement du Québec de rendre disponible une aide financière limitant la mise de fonds de la ville de Scotstown à un maximum de 20% du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6/ Questions diverses

Aucune question

7/ Période de questions

Aucune question n'a été reçue avant la séance

8/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Bertrand Prévost, la séance est levée à 18h 25.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Robert G. Roy, préfet